

Procès-verbal du Conseil d'établissement		
CE-1920-04	15 juin, 19 h	VIA TEAMS

Pour représenter les parents	
M. Dominic Boudreau M. Steve Côté, parent M. Martin Labbé, représentant au comité de parents M ^{me} Caroline Paquin, parent	M ^{me} Sonia Savard M ^{me} Carolyne Soucy, parent
Pour représenter les élèves	
Pour représenter le personnel	
M ^{me} Geneviève Baril, personnel professionnel M. Julien Brouillette, personnel de soutien M ^{me} Josée Couture, enseignante M ^{me} Marie-Andrée Gagnon, enseignante	M ^{me} Audrey Potvin, enseignante
Pour représenter la communauté	
M. Thomas Bogiaris, maison des Jeunes L'Antidote	
La direction	
M. Dany Roux	
Étaient absents	
M. Alain-Claude Oussou, parent Mlle Juliette Riverin, élève M. Thomas Vachon, élève	
Membres invitées	
M ^{me} Mylène Berthiaume, directrice adjointe M ^{me} Christine Garneau, gestionnaire administrative	

Ordre du jour

- | | |
|--|---------|
| 1. Mot de bienvenue | 5 min. |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (📄 inclus) | 5 min. |
| 3. Période de questions du public | 5 min. |
| 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 1 ^{er} juin 2020 (📄 inclus) | 5 min. |
| 5. Suivi au procès-verbal (📄 inclus) | 10 min. |
| 6. Correspondance | 5 min. |
| 7. Rapport du délégué au comité de parents | 5 min. |
| 8. Mot du représentant de la communauté | 5 min. |
| 9. Mot des représentants des élèves | 5 min. |
| 10. Dossiers pour décision | |
| 10.1. Adoption du plan d'action lié au projet éducatif 2020-2023 (📄) | |
| 10.2. Approbation des règles de conduite 2020-2021 (📄) | |
| 10.3. Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence | |
| 10.4. Rapport annuel du conseil d'établissement 2019-2020 | 75 min. |
| 10.5. Principes d'encadrement des frais chargés aux parents (annexe concernant les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe | |
| 10.6. Budget annuel 2020-2021 (📄) | |
| 11. Dossier pour information | |
| 11.1. Assemblée générale annuelle (16 septembre 2020) | 15 min. |
| 12. Gala Méritas | |
| 13. Date de la prochaine rencontre | |
| 14. Clôture de la réunion | |

Président

Dany Roux , directeur

1.	MOT DE BIENVENUE
	Monsieur Martin Labbé souhaite la bienvenue et remercie les membres pour leur présence.
2.	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (📄 INCLUS)
CÉ-1920-04-01	<p>Monsieur Dany Roux demande l'ajout du point suivant : Gala Méritas.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Carolyn Soucy et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout suivant au point 12 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gala Méritas. <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
3.	PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
	Aucune présence du public.
4.	LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1ER JUIN 2020 (📄 INCLUS)
CÉ-1920-04-02	<p>IL EST PROPOSÉ par madame Sonia Savard et résolu que le procès-verbal de la séance du 1er juin soit adopté tel que rédigé avec les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voyages planifiés 2020-2021, remplacer : d'a été engagée par n'a été engagée et au dernier paragraphe, on devrait lire aucun autre voyage. - À la page 10, 4^e paragraphe, on devrait lire : les élèves qui présentent des difficultés... <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
5.	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL (📄 INCLUS)
	<p><u>8.1 - Consultation sur les districts électoraux</u> Pour donner suite à une question d'un membre lors de la dernière rencontre, monsieur Dany Roux apporte la précision suivante concernant la nouvelle structure des centres de services scolaires qui est divisée en districts : donc le membre représente l'ensemble de la population du district et non son école de bassin.</p> <p><u>11.1 – Approbation des fournitures 2020-2021</u> Il n'y a pas de cours de natation en 2^e secondaire, ce qui explique que le maillot n'est pas requis dans la liste des fournitures scolaires 2020-2021.</p>

	<p><u>11.2 – Principes des frais exigés aux parents pour 2020-2021</u> Pour répondre à un questionnaire d'un parent, monsieur Roux mentionne qu'un cahier standard peut être remplacé par une version numérique.</p> <p><u>12.3 – COVID-19 (enseignement, résultats, classement, service, cours d'été, etc.)</u> La direction est toujours en attente des feuillets du ministère pour les précisions sur les évaluations de fin d'année qui doivent être transmises incessamment.</p> <p>Pour ce qui est de la réouverture d'un groupe de formation préparatoire au travail, l'école a rouvert des groupes de 4 ou 5 élèves, soit environ 13 élèves.</p> <p>Un camp pédagogique a été mis en place et l'école a répertorié les élèves ayant deux (2) échecs dans les matières de base au 1^{er} cycle et au 2^e cycle ainsi que ceux ayant un échec dans une matière ayant un lien avec la sanction, au 2e bulletin. Étant donné le peu de réponses, une approche personnalisée a plutôt été adoptée et prendra fin le 19 juin.</p> <p><u>Loi 40</u> M. Martin Labbé mentionne qu'il a assisté à la formation expliquant la nouvelle structure et le fonctionnement des centres de services scolaires à laquelle quelque 2500 personnes participaient à la grandeur du Québec.</p>
6.	CORRESPONDANCE
	Aucune correspondance à présenter.
7.	RAPPORT DU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE PARENTS
	Monsieur Martin Labbé mentionne qu'aucune rencontre n'a eu lieu depuis le 1 ^{er} juin dernier. Une dernière est prévue en vue des préparatifs pour les élections.
8.	MOT DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ
	Monsieur Thomas Bogiaris fait part qu'il a reçu dans les derniers jours l'autorisation pour une réouverture officielle. Le plan sera mis à jour avec les dernières annonces du ministère de la Santé publique. Il mentionne qu'il pourra transmettre les informations aux personnes qui en feront la demande par courriel. Il réitère à l'effet que les mesures sanitaires seront respectées.
9.	MOT DES REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES
	Aucun élève n'est présent.

10.	DOSSIERS POUR DÉCISION
10.1	ADOPTION DU PLAN D'ACTION LIÉ AU PROJET ÉDUCATIF 2020-2023 (📄)
	<p>Monsieur Dany Roux précise que pour répondre aux objectifs et orientations qui ont été présentés en début d'année, un plan d'action a été élaboré par l'ensemble des membres du personnel de l'école.</p> <p>Madame Mylène Berthiaume, directrice adjointe est invitée à présenter le document et commente les différents moyens retenus par départements et ceux par niveaux.</p> <p>Un parent présente ses félicitations et mentionne qu'il a une suggestion à proposer pour l'enseignement des mathématiques 3D. Madame Mylène Berthiaume qui a, entre autres, ce département sous sa responsabilité invite ce parent à lui transmettre les informations.</p> <p>Monsieur Dany Roux conclut en mentionnant que ce projet est ambitieux et fait part de son appréciation envers les membres de toute l'équipe qui ont mis l'épaule à la roue. L'école se donne jusqu'en 2020-2023 pour mettre en application les moyens. Il explique que ce plan n'a pas à être adopté par le conseil d'établissement bien qu'il soit présenté à la section des points pour décision, mais fait partie intégrante du projet éducatif 2019-2022 qui a été adopté l'an dernier.</p> <p>Un membre enseignant fait part qu'il serait intéressant d'afficher ce plan dans les salons du personnel.</p>
10.2	APPROBATION DES RÈGLES DE CONDUITE 2020-2021 (📄)
	<p>Monsieur Roux mentionne qu'aucune modification n'a été apportée au document cette année. Il est présenté à titre informatif seulement.</p>
10.3	ADOPTION DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE
	<p>Monsieur Roux mentionne que le plan de lutte contre l'intimidation est reconduit pour la prochaine année, qu'il n'est pas parfait quoique complet et que la direction travaille à l'améliorer, donc il ne fait pas l'objet d'adoption cette année.</p> <p>Madame Berthiaume fait part qu'elle procède actuellement à la révision de tous les documents sur le site de l'école relativement au plan de lutte, mais qu'elle n'a pu présenter le bilan en raison du confinement puisque certains projets sont en partenariat avec des organismes à l'externe. Elle compte pouvoir présenter les résultats l'an prochain.</p> <p>Un membre demande si la politique sur le harcèlement est disponible sur le site de l'école. Madame Berthiaume répond que cette politique se retrouve sur le site de la commission scolaire. Monsieur Roux verra de quelle façon on pourra la rendre accessible sur le site de l'école.</p>

10.4	RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020
CÉ-1920-04-03	<p>Le document présenté lors de la dernière rencontre a été revu et le mot du président y a été inséré.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par monsieur Julien Brouillette et résolu que le rapport annuel du conseil d'établissement 2019-2020 soit adopté tel que rédigé avec la modification suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La section « Particularités de l'établissement » n'est pas remplie. <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
10.5	PRINCIPES D'ENCADREMENT DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS (ANNEXE CONCERNANT LES DOCUMENTS DANS LESQUELS L'ÉLÈVE ÉCRIT, DESSINE OU DÉCOUPE
CÉ-1920-04-04	<p>Monsieur Dany Roux consulte les membres pour fixer le paramètre au point 5.5. Il offre trois possibilités, soit d'établir un pourcentage, de fixer un montant ou de reporter l'adoption en incluant cette annexe dans le document des principes l'an prochain.</p> <p>CONSIDÉRANT que les membres ont échangé et donné leur avis sur les balises à établir;</p> <p>CONSIDÉRANT que toute augmentation qui serait supérieure aux paramètres établis ferait l'objet d'une justification de la part de l'école;</p> <p>IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Boudreau et résolu que le document des principes d'encadrement des frais chargés aux parents (annexe concernant les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe) soit adopté avec les modifications suivantes :</p> <p>Section 5.4 : une variation de 35 \$ est acceptable;</p> <p>Section 5.5 : le montant de la contribution financière demandée aux parents pour les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ne peut pas augmenter de plus de 15%.,,</p> <p>Section 9.1 Monsieur Dany Roux fait lecture du nouveau libellé.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
L	BUDGET ANNUEL 2020-2021 (📄)
CÉ-1920-04-05	<p>Monsieur Dany Roux demande à madame Christine Garneau de présenter le budget 2020-2021 équilibré avec des revenus de 9 675 212 \$ qui inclut la masse salariale. Il mentionne que ce sont des prévisions budgétaires et que l'école devrait s'en sortir positivement pour l'exercice budgétaire 2019-2020.</p>

Monsieur Roux est heureux d'annoncer qu'il a reçu une communication l'informant que l'école La Camaradière est admissible à recevoir une contribution pour les activités parascolaires, ce qui pourrait accorder aux parents la gratuité de certaines activités l'an prochain. Quoique les montants à facturer aux parents ont déjà été adoptés, il y aura une partie qui sera applicable.

La direction procèdera à l'étude du document et consultera la responsable des sports, madame Fanny Pouliot-Savary pour s'assurer d'utiliser ces sommes pour faire bouger les jeunes, tout en offrant une gratuité aux parents.

Un parent se questionne sur la situation des dépenses depuis la COVID-19.

Pour donner suite à une demande de la commission scolaire, Monsieur Roux fait part que l'école a fourni un relevé des dépenses liées aux mesures sanitaires qui ont été mises en place et qu'il attend de voir ce qui en résultera. Il espère obtenir une compensation en ce sens.

Madame Garneau précise que certaines dépenses ont diminué, mais que d'autres ont augmenté. Pour répondre à une question d'un parent, elle fait part que le service de conciergerie est centralisé au département des ressources matérielles donc les dépenses n'apparaissent pas dans le budget de l'école.

Un parent se questionne sur les sommes à récupérer relativement au recours collectif de l'an dernier pour une somme de tout près de 209 000 \$.

Monsieur Roux mentionne qu'effectivement, l'an passé l'école devait considérer les sommes encourues en raison du recours collectif, mais le tout devrait revenir à l'équilibre l'an prochain. Les résultats pour 2019-2020 seront connus plus tard à l'automne et seront déterminants pour la prochaine année.

Un membre suggère de présenter le budget de l'année précédente afin de pouvoir faire des comparatifs d'une année à l'autre.

CONSIDÉRANT que les membres ont pris connaissance du document et ont reçu les informations de la part de la gestionnaire administrative quant aux questions soulevées;

CONSIDÉRANT qu'aucun membre ne s'oppose à son adoption;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Boudreau et résolu que le budget 2020-2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.	DOSSIER POUR INFORMATION
11.1	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (16 SEPTEMBRE 2020)
	Monsieur Dany Roux fait lecture de l'ordre du jour qui sera présenté lors de l'assemblée du 16 septembre prochain.
12.	GALA MÉRITAS
CÉ1920-04-06	<p>CONSIDÉRANT qu'une somme d'environ 500 \$ est attribuable aux honoraires pour le secrétariat du conseil d'établissement et qu'il n'y a pas d'autres dépenses;</p> <p>CONSIDÉRANT le surplus de 1 224 \$ pour l'année 2019-2020;</p> <p>IL EST PROPOSÉ par monsieur Julien Brouillette et résolu d'accorder la somme de 500 \$ demandée par l'école pour l'organisation du Gala Méritas, dont l'achat, entre autres, des trophées, qui se tiendra le 22 juin à 19 h 00.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
13.	DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE
	La date sera fixée lors de l'assemblée annuelle des parents, le 16 septembre prochain.
14.	CLÔTURE DE LA RÉUNION
CÉ1920-04-07	<p>Monsieur Roux remercie les membres pour leur participation et leur collaboration au sein du conseil d'établissement. Il salue l'implication des parents qui contribue à l'avancement des jeunes.</p> <p>Il remercie également le président pour l'ambiance qu'il a fait régner au sein du groupe.</p> <p>Il remercie les membres sortants qui seront les bienvenus s'ils désirent se présenter à nouveau pour renouveler leur mandat.</p> <p>Monsieur Martin Labbé remercie également les membres.</p> <p>À 20 h 35, IL EST PROPOSÉ par monsieur Thomas Bogiaris, et résolu que la séance soit levée.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>